

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00630 Numéro SIREN : 820 574 267 Nom ou dénomination : 4F
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2023 sous le numéro de dépôt 8518

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/09/2021			30/09/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	699,00	699,00		
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	2 059,60		2 059,60	2 059,60
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		2 758,60	699,00	2 059,60	2 059,60
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				55 602,54
	Autres créances	97 848,22		97 848,22	39 800,00
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES				222,01
	Charges constatées d'avance	14 149,03		14 149,03	
	TOTAL (III)	111 997,25		111 997,25	95 624,55
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		114 755,85	699,00	114 056,85	97 684,15

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2021

30/09/2020

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 000,00	1 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	100,00	100,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	3 682,03	3 682,03
	Report à nouveau	56 730,02	32 740,46
	Résultat de l'exercice	(1 074,52)	23 989,56
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	60 437,53	61 512,05
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 406,50	
	Emprunts et dettes financières divers	566,75	3 566,75
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	10 722,98	7 722,98
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 182,34	5 836,34
	Dettes fiscales et sociales	799,53	5 046,03
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	31 941,22	14 000,00
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	53 619,32	36 172,10
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	114 056,85	97 684,15
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(1 074,52)	23 989,56
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		42 896,34	28 449,12
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		2 406,50	

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2021

30/09/2020

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	29 035,13		29 035,13	35 741,27
	Montant net du chiffre d'affaires	29 035,13		29 035,13	35 741,27
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits				
Total des produits d'exploitation (1)				29 035,13	35 741,27
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			23 439,12	5 743,72
	Impôts, taxes et versements assimilés			4 204,26	464,50
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				2 185,04
	Cotisations personnelles de l'exploitant			2 457,72	
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir				81,00
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			30 101,10	8 474,26
RESULTAT D'EXPLOITATION				(1 065,97)	27 267,01

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/09/2021

30/09/2020

RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 065,97)	27 267,01
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	0,57	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		0,07
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		0,57	0,07
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	9,12	26,55
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	9,12	26,55
RESULTAT FINANCIER		(8,55)	(26,48)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(1 074,52)	27 240,53
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		983,03
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			983,03
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			983,03
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES			4 234,00
TOTAL DES PRODUITS		29 035,70	36 724,37
TOTAL DES CHARGES		30 110,22	12 734,81
RESULTAT DE L'EXERCICE		(1 074,52)	23 989,56

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

Etats financiers au 30/09/2021

ANNEXE



COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **114 057 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 29 036 euros** et un total **charges de 30 110 euros**, dégageant ainsi un **résultat de -1 075 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2020** et finit le **30/09/2021**.
Il a une durée de **12 mois**.

Règles générales :

Les comptes annuels de l'exercice au **30/09/2021** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimés les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, ou à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le coût d'une immobilisation est constituée de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans
- Mobilier : 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et des ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Produits et charges exceptionnels :

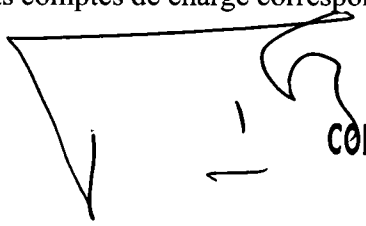
Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	699,00					699,00
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	699,00					699,00
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	2 059,60					2 059,60
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 059,60					2 059,60
TOTAL		2 758,60					2 758,60

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	699,00			699,00
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	699,00			699,00
TOTAL		699,00			699,00

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/09/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	97 848,22	97 848,22	
	Charges constatées d'avances	14 149,03	14 149,03	
	TOTAL DES CREANCES	111 997,25	111 997,25	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		30/09/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	2 406,50	2 406,50		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	50,00	50,00		
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 182,34	7 182,34		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	462,03	462,03		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	337,50	337,50		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	516,75	516,75		
	Autres dettes	31 941,22	31 941,22		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	42 896,34	42 896,34		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	516,75			

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

4F

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 42 Rue de la Mer

14880 COLLEVILLE-MONTGOMERY

820 574 267 RCS CAEN

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 AOUT 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le **30 septembre 2021** et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	30/09/2021 12 mois	30/09/2020 12 mois
BILAN ACTIF		
Autres participations	2 060	2 060
Total des immobilisations financières	2 060	2 060
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 060	2 060
ACTIF CIRCULANT		
Clients et comptes rattachés		55 603
Autres créances	97 848	39 800
Créances	97 848	95 403
Disponibilités		222

Bf

Total des disponibilités hors charges constatées d'avance		222
Charges constatées d'avance	14 149	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	111 997	95 625
TOTAL ACTIF	114 057	97 684
BILAN PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	1 000	1 000
Réserve légale	100	100
Autres réserves	3 682	3 682
Report à nouveau	56 730	32 740
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 075	23 990
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	60 438	61 512
AUTRES FONDS PROPRES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 407	
Emprunts et dettes financières divers	567	3 567
Avances et acomptes reçus	10 723	7 723
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 182	5 836
Dettes fiscales et sociales	800	5 046
Autres dettes	31 941	14 000
TOTAL DETTES	53 619	36 172
TOTAL PASSIF	114 057	97 684

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	30/09/2021 12 mois	30/09/2020 12 mois
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	29 035	35 741
Coût des achats et charges externes	23 439	5 744
VALEUR AJOUTEE	5 596	29 998
Impôts, taxes et versements assimilés	4 204	465
Charges de personnel	2 458	2 185
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-1 066	27 348

Dotations aux amortissements et provisions		81
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 066	27 267
Résultat financier	-9	-26
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-1 075	27 241
Résultat exceptionnel		983
Impôt sur les bénéfices		4 234
RESULTAT NET COMPTABLE	-1 075	23 990

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 29 035 € contre 35 741 € pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation ressort à 30 101 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 0 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 2 185 € à 2 458 €.

Le résultat d'exploitation ressort à - 1 066 € contre 27 267 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier, d'un montant de - 9 €, contre - 26 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de - 1 075 €, contre 27 241 € au 30 septembre 2020.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 0 €, contre 983 € pour l'exercice précédent.

En conséquence du résultat de l'exercice, il n'a pas été provisionné d'impôts sur les bénéfices.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de -1 075 €.

Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients

Nous vous présentons ci-après les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (C.Com. Art. L. 441-1-1 et D. 441-4) pour le dernier exercice.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Article D. 441 I. - 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	3	Ne pas renseigner					3	Ne pas renseigner				
Montant total HT des factures concernées	27	132			2046	2178	365	2903 3				29303
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	7.23						Ne pas renseigner					

Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	Ne pas renseigner					100 %					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre des factures exclues	0					0					
Montant total des factures exclues	0					0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice
(tableau prévu au II de l'article D.441-4)

	Article D. 441 II. : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II. : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre cumulé de factures concernées	0	Ne pas renseigner					0	Ne pas renseigner					
Montant cumulé des factures concernées HT	0						0						
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année	0						Ne pas renseigner						
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année	Ne pas renseigner						0						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues	0						0						
Montant total des factures exclues	0						0						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						

Bf

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Malgré les difficultés rencontrées au cours du dernier exercice, nous gardons cependant bon espoir face à l'avenir et avons d'ores et déjà pris des mesures tant sur le plan commercial qu'au niveau de la gestion, en vue d'améliorer la rentabilité de notre activité.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Les mesures de contraintes décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite. A ce jour, les conséquences qui en découlent sur la santé financière des entreprises sont difficilement prévisibles compte tenu des incertitudes sur la durée des mesures de restrictions mais également sur les modalités et conditions de sortie de cette crise.

Le ralentissement général de l'économie constaté depuis **mi-mars 2020** impacte directement l'activité réalisée par la Société.

Des effets négatifs, à court ou moyen terme, pourraient continuer d'affecter l'activité et la trésorerie de la Société et impacter les performances économiques au titre de l'exercice clos **le 30 septembre 2022**.

Toutes les mesures préconisées par l'Etat dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Coronavirus ont été mises en place dans la mesure du possible et en fonction de la disponibilité des équipements de protection.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

1°) La société « **4F** » détient 64 actions sur les 100 actions de la société « **EDEN HABITAT** » Société par actions simplifiée au capital social de 1 000,00 € dont le siège social est à COLLEVILLE MONTGOMERY (14880), 42 Rue de la Mer, identifiée au SIREN sous le numéro 827 609 090 et immatriculée au RCS de CAEN sous le même numéro.

Ladite société ayant pour objet social : l'achat, vente, construction et hébergements à ossature bois, achat, vente de résidences mobiles et achat, vente d'habitations légères de loisirs.

Pour l'exercice social du **1^{er} octobre 2020** au **30 septembre 2021**, la société « **EDEN HABITAT** » a réalisé un chiffre d'affaires net d'un montant de 0 € pour un résultat déficitaire qui s'est élevé à -12 887.14 €.

2°) La société « **4F** » détient l'intégralité des 1 000 actions de la société « **TRANSACAMP** », Société par actions simplifiée au capital social de 1 000,00 € dont le siège social est à COLLEVILLE-MONTGOMERY (14880), 42 Rue de la Mer, identifiée au SIREN sous le numéro 805 379 419 et immatriculée au RCS de CAEN sous le même numéro.

Ladite société ayant pour objet social : le négoce de campings et toutes activités liées.

Pour l'exercice social du **1^{er} octobre 2020** au **30 septembre 2021**, la société « **EDEN HABITAT** » a réalisé un chiffre d'affaires net d'un montant de 57 155.20 € pour un résultat déficitaire qui s'est élevé à - 1 181.60 €.

BF

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir **une perte de 1 074.52 €**, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de	-1 074.52 €
- Existence d'un montant de.....	56 730.02 €
correspondant au compte « Report à Nouveau », créateur.	
- Une somme de.....	-1 074.52 €
affectée en totalité au compte « Report à Nouveau »,	
qui s'élèvera à	55 655.50 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

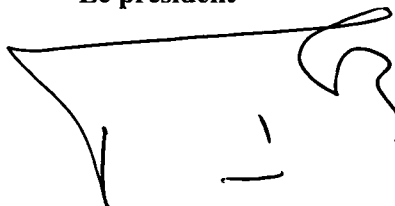
Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président



4F

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €
Siège social : 42 Rue de la Mer
14880 COLLEVILLE-MONTGOMERY
820 574 267 RCS CAEN

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 22 AOUT 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Et le vingt-deux août, à neuf heures,

Monsieur Bruno FONTAINE préside la séance en qualité de président de la société.

Le président constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 10 actions sur les 10 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les actionnaires, tous présents, dispensent **Monsieur Bruno FONTAINE** d'établir une feuille de présence ; chacun d'eux apposera sa signature sur le présent procès-verbal.

L'assemblée générale constate que la société **SOFINOR AUDIT**, Commissaire aux comptes, a été régulièrement convoquée et est excusée.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le **30 septembre 2021**,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le **30 septembre 2021**,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce et décisions à prendre au vu de ce rapport.
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion, puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du **30 septembre 2021** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le **30 septembre 2021**, s'élevant à **1 074.52 €**, de la manière suivante :

- Un résultat de	-1 074.52 €
- Existence d'un montant de.....	56 730.02 €
correspondant au compte « Report à Nouveau », créateur.	
- Une somme de.....	-1 074.52 €
affectée en totalité au compte « Report à Nouveau »,	
qui s'élèvera à	55 655.50 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et **Monsieur Bruno FONTAINE**, actionnaire détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires votants, Monsieur Bruno FONTAINE s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

BF

BF

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

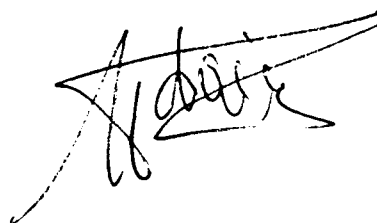
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires.

Monsieur Bruno FONTAINE

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'F' shape followed by a few loops and a short horizontal stroke.

Madame Sophie FONTAINE

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'S' shape followed by a few loops and a short horizontal stroke.

4F

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 30/09/2021

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €

Siège social : 42 Rue de la Mer

14 880 COLLEVILLE-MONTGOMERY

R.C.S : Caen 820 574 267



AUDIT EXPERTISE COMPTABILITE

GROUPE **SOFINOR**

SOFINOR AUDIT

N° de SIRET : 504 654 831 00016

Siège social : 195 Rue des Ajoncs Tourlaville BP 90,
50 110 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Société de commissariat aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2021

4F

Société par actions simplifiée
Siège social : 42 Rue de la Mer
14 880 COLELVILLE-MONTGOMERY
R.C.S : Caen 820 574 267

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée 4F,

Opinion : refus de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée 4F relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

En raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement du refus de certifier », nous sommes d'avis que les comptes annuels ne sont pas, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement du refus de certifier

À la clôture de l'exercice les titres de participation dans la société SAS BRUNO FONTAINE, société dont la dissolution anticipée et la mise en liquidation ont été prononcées, n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation. Si la dépréciation nécessaire avait été enregistrée, ces titres figurant à l'actif auraient été inférieurs de 1 000 euros et la perte de l'exercice aurait été augmentée d'autant.

Il en est de même pour les titres de participation et la créance associées à la société EDEN HABITAT, société dont la situation nette est négative et dont l'activité est à l'arrêt, qui n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation. Si les dépréciations nécessaires avaient été enregistrées, ces postes figurant à l'actif auraient été globalement inférieurs de 7 939 euros et la perte de l'exercice aurait été augmentée d'autant.

D'autre part, des titres de participation au sein de la société TRANSACAMP n'ont pas été inscrits au bilan avec pour impact une minoration des titres à l'actif et de la dette au passif pour un montant de 5 756 euros.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquels nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance des informations données dans le rapport de gestion et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement du refus de certifier ».

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : les informations ne concordent pas avec la comptabilité.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

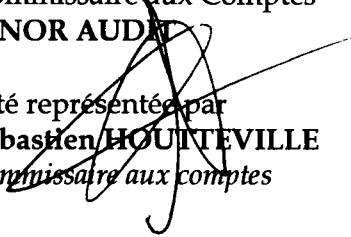
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 4 aout 2022,

Le Commissaire aux Comptes
SOFINOR AUDIT

Société représentée par
Sébastien HOUTTEVILLE
Commissaire aux comptes



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/09/2021			30/09/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	699,00	699,00		
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	2 059,60		2 059,60	2 059,60
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		2 758,60	699,00	2 059,60	2 059,60
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				55 602,54
	Autres créances	97 848,22		97 848,22	39 800,00
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES				
	Charges constatées d'avance	14 149,03		14 149,03	222,01
	TOTAL (III)	111 997,25		111 997,25	95 624,55
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		114 755,85	699,00	114 056,85	97 684,15

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2021

30/09/2020

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 000,00	1 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	100,00	100,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	3 682,03	3 682,03
	Report à nouveau	56 730,02	32 740,46
	Résultat de l'exercice	(1 074,52)	23 989,56
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	60 437,53	61 512,05
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 406,50	
	Emprunts et dettes financières divers	566,75	3 566,75
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	10 722,98	7 722,98
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 182,34	5 836,34
	Dettes fiscales et sociales	799,53	5 046,03
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	31 941,22	14 000,00
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	53 619,32	36 172,10
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	114 056,85	97 684,15
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(1 074,52)	23 989,56
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		42 896,34	28 449,12
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		2 406,50	

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2021

30/09/2020

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	29 035,13		29 035,13	35 741,27
	Montant net du chiffre d'affaires	29 035,13		29 035,13	35 741,27
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits				
Total des produits d'exploitation (1)				29 035,13	35 741,27
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			23 439,12	5 743,72
	Impôts, taxes et versements assimilés			4 204,26	464,50
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				2 185,04
	Cotisations personnelles de l'exploitant			2 457,72	
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				81,00
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
Total des charges d'exploitation (2)				30 101,10	8 474,26
RESULTAT D'EXPLOITATION				(1 065,97)	27 267,01

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		30/09/2021	30/09/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 065,97)	27 267,01
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,57	0,07
	Total des produits financiers	0,57	0,07
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	9,12	26,55
	Total des charges financières	9,12	26,55
RESULTAT FINANCIER		(8,55)	(26,48)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(1 074,52)	27 240,53
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		983,03
	Total des produits exceptionnels		983,03
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			983,03
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			4 234,00
TOTAL DES PRODUITS		29 035,70	36 724,37
TOTAL DES CHARGES		30 110,22	12 734,81
RESULTAT DE L'EXERCICE		(1 074,52)	23 989,56

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées		
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		

Etats financiers au 30/09/2021

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **114 057 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 29 036 euros** et un total **charges de 30 110 euros**, dégageant ainsi un **résultat de -1 075 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2020** et finit le **30/09/2021**.

Il a une durée de **12 mois**.

Règles générales :

Les comptes annuels de l'exercice au **30/09/2021** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimés les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, ou à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le coût d'une immobilisation est constituée de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans
- Mobilier : 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et des ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Produits et charges exceptionnels :

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	699,00					699,00
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	699,00					699,00
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	2 059,60					2 059,60
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 059,60					2 059,60
TOTAL		2 758,60					2 758,60

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	699,00			699,00
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	699,00			699,00
TOTAL		699,00			699,00

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/09/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	97 848,22	97 848,22	
	Charges constatées d'avances	14 149,03	14 149,03	
	TOTAL DES CREANCES	111 997,25	111 997,25	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	2 406,50	2 406,50		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	50,00	50,00		
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 182,34	7 182,34		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	462,03	462,03		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	337,50	337,50		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	516,75	516,75		
	Autres dettes	31 941,22	31 941,22		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	42 896,34	42 896,34		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		516,75			

4F

Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31/12/2021

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €

Siège social : 42 Rue de la Mer

14 880 COLLEVILLE-MONTGOMERY

R.C.S : Caen 820 574 267



AUDIT EXPERTISE COMPTABILITE

GROUPE **SOFINOR**

SOFINOR AUDIT

N° de SIRET : 504 654 831 00016

Siège social : 195 Rue des Ajoncs Tourlaville BP 90,
50 110 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Société de commissariat aux comptes

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021

4F

Société par actions simplifiée
Siège social : 42 Rue de la Mer
14 880 COLLEVILLE-MONTGOMERY
R.C.S : Caen 820 574 267

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée 4F,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L.227-10 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L.227-10 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS DÉJÀ APPRouvées PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Concernant M. Bruno FONTAINE, Président, et les sociétés dans lesquelles il dispose de mandat de direction :

- Compte courant d'associé de M. Bruno FONTAINE disposant d'un solde créditeur de 566,75 €uros à la clôture de l'exercice.

- Paiement de la complémentaire maladie de M. Bruno FONTAINE pour un montant de 2 457,72 €uros sur l'exercice écoulé.
- Dans le cadre de la convention de trésorerie signée en date du 13 février 2017, il a été consenti une avance de trésorerie au profit de la société EDEN HABITAT pour un montant de 7 658,78 €uros à la clôture.
Aucun intérêt n'a été comptabilisé sur l'exercice écoulé.
- Dans le cadre de la convention de trésorerie signée en date du 28 avril 2016, il a été consenti une avance de trésorerie au profit de la société TRANSACAMP pour un montant de 70 720,11 €uros à la clôture.
Aucun intérêt n'a été comptabilisé sur l'exercice écoulé.
- Avance de trésorerie non rémunérée consentie par la société SAS BRUNO FONTAINE pour un montant de 3 000,00 €uros.
- Avance de trésorerie non rémunérée consentie par la société OUISTREHAM LOISIRS pour un montant de 27 741,22 €uros.
- Facturation par la société 4F de prestations de services aux sociétés du groupe :
 - OUISTREHAM LOISIRS : 7 258,78 €uros ;
 - EDEN HABITAT : 7 258,78 €uros ;
 - TRANSACAMP : 14 517,57 €uros.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application de l'article L.227-10 du code de commerce.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 4 août 2022,

Le Commissaire aux Comptes
SOFINOR AUDIT

Société représentée par
Sébastien HOULTEVILLE
Commissaire aux comptes

